

19/12/2022

## **DELIBERATION du CONSEIL MUNICIPAL**

Commune de VILLIEU-LOYES-MOLLON

République Française

Membres afférents au Conseil : 27

En exercice : 27

Qui ont pris part à la délibération : 25

Date d'envoi de la convocation : 09/12/2022

L'An deux mille vingt-deux et le seize décembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Eric BEAUFORT, Maire.

### **Membres présents :**

Mesdames Annie BERLAND, Sylvie BLANCHARD, Roselyne BURON, Frédérique CHRISTIN, Valérie MARZOLLA, Paméla NESTEROVITCH, Nicole QUINTANA.

Messieurs Alain BENGUIGUI, Sébastien BOUSSELIN, Michel BOZZACO COLONA, Rémy BRUNETTI, Michel COLLET, Philippe DORKEL, Alain GONARD, Bernard GUERS, Bruno PICHAT, Olivier RIGAUD.

### **Membres absents excusés :**

Madame Christine CASTEUR qui donne son pouvoir à Alain GONARD

Madame Marie DOMINGUEZ qui donne son pouvoir à Monsieur Eric BEAUFORT

Madame Hélène JOSSERAND qui donne son pouvoir à Monsieur Michel BOZZACO COLONA

Madame Joëlle KRUCHTEN qui donne son pouvoir à Madame Valérie MARZOLLA

Madame Florence LA ROSA qui donne son pouvoir à Madame Paméla NESTEROVITCH

Monsieur Jean-Marc MAZAT qui donne son pouvoir à Monsieur Bruno PICHAT

Monsieur Guillaume LARDON qui donne son pouvoir à Madame Frédérique CHRISTIN

Madame Rita ERIGONI

Monsieur Serge THEBAULT

**Secrétaire de séance** : Madame Roselyne BURON

**Objet** : FINANCES – Tarifs applicables aux forains dans le cadre du marché

À la suite de la commission des finances du 08 décembre 2022, au cours duquel ont été créés les tarifs applicables aux forains, il est nécessaire d'actualiser les tarifs applicables au 1<sup>er</sup> janvier 2023.

Commerçant	Présence	Tarifs droits de place (En €)
Commerçant (pizza...)  sans branchement avec branchement	Stationnement hebdomadaire suivant convention pour une fois par semaine	Forfait mensuel (max 20 m <sup>2</sup> ) payable par avance 15,00 20,00
Marché : Commerçants réguliers : sans branchement avec branchement caution clé	Dimanche matin	Forfait mensuel (max 20 m <sup>2</sup> ) payable par avance 15,00 20,00 50,00
Terrasse café / restaurant	Prix au m <sup>2</sup>	12,00
Déballage hors marché du dimanche matin	Prix forfaitaire	159,00
Vogue	Prix au m <sup>2</sup> jusqu'à 60 m <sup>2</sup> Prix au m <sup>2</sup> à partir de 61 m <sup>2</sup>	0,70 0,30

19/12/2022

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Valide les nouveaux tarifs applicables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023.

*Ont voté pour : 25*

*Ont voté contre : 0*

*Se sont abstenus : 0*

*Fait et délibéré en séance le jour, mois et an que dessus.*

*Ont signé au registre les membres présents.*

*Pour copie conforme,  
Le Maire,*

